



La pratique de l'inhumation dans l'église dans Lanaudière entre 1810 et 1860 : entre privilège, reconnaissance et concours de circonstances

Jean-René Thuot

Volume 72, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006589ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1006589ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)
1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Thuot, J.-R. (2006). La pratique de l'inhumation dans l'église dans Lanaudière entre 1810 et 1860 : entre privilège, reconnaissance et concours de circonstances. *Études d'histoire religieuse*, 72, 75–96.
<https://doi.org/10.7202/1006589ar>

Résumé de l'article

La pratique de l'inhumation dans l'église a pris racine dans la vallée du Saint-Laurent dès les premiers temps de la colonie, avant de s'estomper peu à peu et finalement de disparaître à partir du dernier tiers du XIX^e siècle. Réservé à un petit nombre, le phénomène est associé aux classes aisées et/ou privilégiées. Un examen attentif des individus à qui revient l'honneur d'être inhumés dans l'église, aide à préciser les caractéristiques et la portée sociale de cette pratique, en plus de fournir des outils ou indices pour définir avec plus de précision l'identité élitaire en milieu rural.

La pratique de l'inhumation dans l'église dans Lanaudière entre 1810 et 1860 : entre privilège, reconnaissance et concours de circonstances¹

Jean-René Thuot²
Université de Montréal

Résumé : La pratique de l'inhumation dans l'église a pris racine dans la vallée du Saint-Laurent dès les premiers temps de la colonie, avant de s'estomper peu à peu et finalement de disparaître à partir du dernier tiers du XIX^e siècle. Réservé à un petit nombre, le phénomène est associé aux classes aisées et/ou privilégiées. Un examen attentif des individus à qui revient l'honneur d'être inhumés dans l'église, aide à préciser les caractéristiques et la portée sociale de cette pratique, en plus de fournir des outils ou indices pour définir avec plus de précision l'identité élitaine en milieu rural.

Abstract : Along with the first settlers of the lower Saint-Lawrence valley came the practice of in-church burials. Privilege of the elite, this old world

¹ Je tiens à remercier Christian Dessureault, de l'Université de Montréal, pour l'accès aux recensements informatisés. Merci également à Pierre Lanthier et au Projet de synthèse historique de Lanaudière pour l'accès aux banques de données sur les élites. Merci encore à Louis-Guy Gauthier pour les dossiers biographiques sur la paroisse Saint-Jacques. Merci à Jean-Pierre Pepin, de l'Institut Drouin, pour avoir gracieusement prêté une copie numérisée des registres paroissiaux de Saint-Roch-de-l'Achigan. Merci enfin au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour le support qu'il a apporté à cette recherche, de même qu'aux évaluateurs anonymes de la revue qui ont permis par leurs commentaires de préciser plusieurs points de ce travail.

² Étudiant au doctorat à l'Université de Montréal sous la direction de Christian Dessureault, en codirection avec Pierre Lanthier de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Nos recherches portent sur la stratification sociale dans le monde rural québécois du XIX^e siècle, et plus particulièrement sur les modes d'organisation et d'exercice du pouvoir aux niveaux local et régional. Nous avons notamment publié un article sur le sujet dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* en 2003. Boursier du FQRSC et récipiendaire du prix Jean-Charles-Bonenfant en 2004, nous avons représenté le département d'histoire de l'Université de Montréal au Congrès international des sciences historiques qui s'est tenu en Australie à l'été 2005.

custom gradually lapsed before completely disappearing towards the end of the nineteenth century. A glance at the profile of those individuals who could expect a prime place of rest inside church upon trespass reveals a great deal, not only on the practice of in-church burials itself, but also on the different ways and meanings of being an elite in rural Lower Canada.

Introduction

Jadis en usage dans les paroisses canadiennes, la pratique de l'inhumation dans l'église est issue de vieilles traditions chrétiennes. Pour l'essentiel, il s'agissait d'ensevelir le corps du défunt ou de la défunte, une fois le rituel funéraire achevé, à l'intérieur de l'église plutôt que dans le cimetière commun. La mise en terre était faite en fonction d'un aménagement prédéterminé du sol de l'église, suivant en cela les prescriptions de l'Église et les pratiques du pays. Le corps était déposé dans le caveau (ou la cave) située sous le plancher de l'église, sinon dans une fosse creusée après avoir soulevé ce même plancher et/ou le banc d'église. Le choix de l'emplacement était important dans la démarche rituelle – certains se voyant réserver une place près du chœur, du balustre ou du confessionnal³ –, de même que l'orientation des pieds (vers l'autel pour les laïques et vers la nef pour les ecclésiastiques)⁴. Le rituel funéraire qui accompagnait une telle sépulture était généralement plus élaboré et coûteux que celui pratiqué pour les dépouilles destinées au cimetière⁵.

Si cette pratique a perduré jusque tard dans le XX^e siècle dans certaines localités de la vallée du Saint-Laurent, elle s'est plus ou moins estompée dans un grand nombre de paroisses à partir du milieu du XIX^e siècle, principalement pour des questions d'hygiène publique et d'espace⁶. On sait encore bien peu de choses de ce rituel funéraire. Cette pratique d'inhumation était

³ Pour des détails sur le choix de cet emplacement, voir Philippe ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, pp.82-86.

⁴ Réal N. BRISSON, *La mort au Québec – Dossier exploratoire*, sous la direction de John R. PORTER, Québec, CÉLAT (Rapports et Mémoires de recherche), no 12 (novembre), 1988, p. 57. Contrairement à certains cas français, il n'y a pas de jour ou de mois de prédilection pour l'inhumation dans l'église dans Lanaudière. En France, les dimanches ou les jours de fête comme le 15 août seraient des moments privilégiés.

⁵ Les renseignements détaillés sur la gamme des services funéraires offerts dans les paroisses canadiennes préindustrielles ont été puisés dans le travail de Patrick LAURIN, *Rites funéraires et individualité dans la région montréalaise, 1740-1820*, Communication présentée lors du Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Chicoutimi, 2004. Avec permission de l'auteur.

⁶ Sur la cessation de cette pratique, voir entre autres R. N. BRISSON, *La mort au Québec*, p. 57 ; voir aussi Ollivier HUBERT, *Sur la terre comme au ciel. La gestion des rites par L'Église catholique du Québec (fin XVII^e – mi-XIX^e siècle)*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 259.

intégrée à un système de sens et de valeurs qui mérite attention, parce qu'il nous révèle des replis insoupçonnés du tissu social, et par-delà, des images identitaires inédites. Dans cette perspective, l'étude des profils sociaux des individus qui reposent sous l'église gagne en intérêt.

I. De la France à la vallée du Saint-Laurent

L'inhumation dans l'église a été importée par les premiers colons français venus s'établir dans la vallée du Saint-Laurent au XVII^e siècle. Plusieurs historiens français ont d'ailleurs abordé l'étude de cette question de l'inhumation, le plus souvent indirectement, par le biais d'enquêtes socio-économiques régionales ou d'études sur la mort. Ces ouvrages rattachent l'analyse de la pratique de l'inhumation *intra-muros* à des problématiques plus larges concernant les conceptions de la mort des populations et l'évolution des pratiques funéraires en général⁷. À ce jour, aucune étude sociale des individus inhumés ainsi n'a été produite, mis à part quelques bilans socioprofessionnels des inhumés dans l'église pour certaines régions françaises⁸.

Chez les chercheurs québécois, la pratique de l'inhumation dans l'église n'a pas fait l'objet d'une enquête systématique. Comme en France, cette question a été abordée seulement indirectement, par le biais d'études sur la mort, sur les cimetières ou sur les rituels funéraires en général. Dans son livre sur la mort, Serge Gagnon fut le premier à décrire le cadre formel et symbolique de la pratique de l'inhumation dans l'église au Québec. La correspondance des curés, autant en milieu rural qu'urbain, lui a permis de suivre l'évolution de cette coutume dans le temps, selon les différents contextes et enjeux sociopolitiques locaux⁹. Marie-Aimée Cliche, alors qu'elle jetait un œil sur les « attitudes devant la mort », évoqua au passage l'enterrement dans l'église paroissiale¹⁰. Plus récemment, Ollivier Hubert a abordé la question de l'inhumation *ad sanctos* dans un ouvrage sur la gestion des rites

⁷ François LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou aux 17^e et 18^e siècles – Essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris, Mouton, 1971, 562 pages ; Michel VOVELLE, *Mourir autrefois – attitudes devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Collection Archives, 250 pages ; Ph. ARIÈS, *L'homme devant la mort*.

⁸ Pierre CHANU, *La mort à Paris – XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 543 pages ; Alain CROIX, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles – La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine S.A., tome II, 1571 pages.

⁹ Serge GAGNON, *Mourir hier et aujourd'hui : de la mort chrétienne dans les campagnes québécoises au XIX^e siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 192 pages.

¹⁰ Marie-Aimée CLICHE, *Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France – Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 354 pages.

catholiques et une étude du cimetière québécois¹¹. De la même manière que chez les auteurs français, peu d'attention a été accordée aux profils sociaux des inhumés *intra-muros* au Québec malgré le fait que cette pratique a perduré « plus longtemps que de l'autre côté de l'Atlantique »¹².

Ce qui rend le phénomène d'autant plus intéressant à étudier dans la vallée du Saint-Laurent, c'est qu'il n'a jamais eu la même envergure qu'en France. Dans la région française de Toulouse, entre le XV^e et le XVII^e siècle, Philippe Ariès constatait que l'inhumation dans l'église concernait 50 % des sépultures, ce pourcentage ne descendant pas au-dessous du tiers pour la période¹³. Au Québec, l'inhumation dans l'église n'a été réservée qu'à un petit nombre de citoyens, avec pour résultat que l'historiographie a généralement associé cette pratique à une certaine élite. Selon cette hypothèse, les places sous l'église seraient réservées pour une large part aux curés, seigneurs, bienfaiteurs, capitaines de milice et à quelques autres notables parmi les plus aisés¹⁴.

Or, cette affirmation n'a pas été validée de façon empirique : aucune étude ne fournit à ce jour de données d'ensemble sur les profils sociaux de ceux qui sont enterrés dans l'église. Aussi, il importe de faire une relecture de cette situation à la lumière des récents développements de l'histoire sociale, dans lesquels le concept d'élite est lui-même en redéfinition. Cette redéfinition incite à se dégager des simples critères juridiques ou économiques pour circonscrire le groupe élitair, en misant plutôt sur ce que Guy Chaussinand-Nogaret désigne comme l'« ensemble des groupes sociaux qui dominent la société par leur influence, leur prestige, leurs richesses, leur pouvoir économique, culturel, politique »¹⁵. Cette nouvelle définition invite à penser l'identité élitair en intégrant ses attributs intangibles, d'où l'importance accordée aux pratiques sociales, et par-delà, aux rituels religieux. Dans cette perspective, la mesure du potentiel élitair lié au rituel d'inhumation dans l'église prend toute son importance si l'on considère, comme le soulignait Patrick Harismendy, que « la *notabilité* s'accompagne

¹¹ O. HUBERT, *Sur la terre...*, pp.258-262 ; voir aussi Ollivier HUBERT, « Le cimetière », dans Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN, dir. *Atlas historique du Québec – la paroisse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001, pp.123-131.

¹² O. HUBERT, « Le cimetière », p. 129.

¹³ Ph. ARIÈS, *L'homme devant la mort*, p. 91.

¹⁴ Voir notamment M.-A. CLICHE, *Les pratiques de dévotions...*, p. 265 ; S. GAGNON, *Mourir hier et aujourd'hui...*, p. 82 ; R. N. BRISSON, *La mort au Québec*, p. 56 ; O. HUBERT, *Sur la terre...*, p. 259 ; O. HUBERT, « Le cimetière », p. 130. Plusieurs chroniqueurs et auteurs de monographies paroissiales lient souvent cette pratique d'inhumation au triptyque « seigneur-curé-capitaine de milice ».

¹⁵ Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « Élités », dans André BURGUIÈRE, dir. *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 242.

d'éléments culturels qu'on ne saurait négliger »¹⁶. Nous croyons ainsi que la condition élitaine se reconnaît grâce à un ensemble de signes, de pratiques, d'attitudes, d'images et de symboles, où les sphères socio-économiques, politiques et culturelles s'entrecourent et s'interinfluencent. Les clés de voûte de cette condition élitaine s'organisent autour de trois pôles : capacité d'agir, positions occupées et réseaux de sociabilité.

L'actuelle démarche vise donc à enrichir la lecture du tissu social élitaine par l'examen des individus reposant dans l'église. Aussi, l'ensemble de la démonstration prend forme autour de la volonté de tracer un « portrait social des inhumés ». Une courte section présente d'abord les balises du phénomène à l'étude (terrain d'enquête, sens donné à cette pratique d'inhumation), avant que s'ouvre la principale section centrée sur la question de l'identification sociale des inhumés, en phase avec les trois « clés de voûte » de la définition élitaine. La démonstration est organisée en trois sections, qui abordent la pratique de l'inhumation dans l'église à travers trois « lunettes » : d'abord celle du *privilège*, ensuite celle des aléas de la *reconnaissance* et enfin celle des *concours de circonstances*, au sein desquels intervient entre autres la notion de réseaux sociaux. Le parcours se termine sur une exploration des liens entre les rituels religieux et la définition de la condition élitaine.

II- Circonscrire le phénomène : les données et leur signification

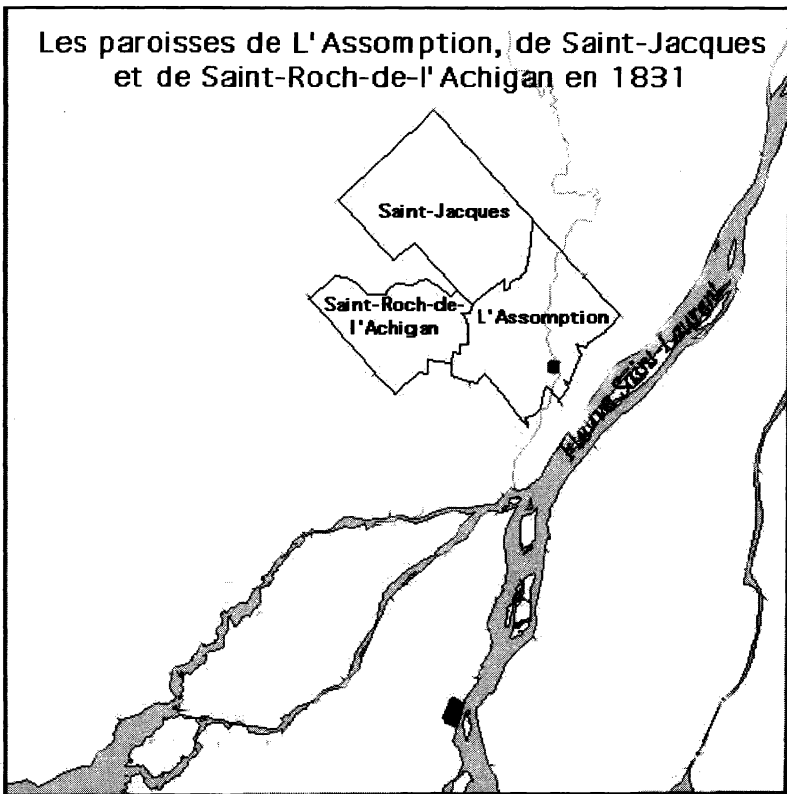
Dans cette enquête, nous nous intéressons à la région de Lanaudière, située sur la rive nord-est de Montréal. L'enquête touche plus précisément les paroisses de L'Assomption, Saint-Jacques¹⁷ et Saint-Roch-de-l'Achigan, entre le 1^{er} janvier 1810 et le 31 décembre 1860 inclusivement. Au cours de cette période, les frontières de ces paroisses subissent des modifications, notamment par la création de Saint-Lin en 1835, L'Épiphanie en 1857, Saint-Liguori en 1848 et Saint-Alexis en 1852¹⁸.

¹⁶ Patrick HARISMENDY, « Les parlementaires bretons des débuts de la III^e République (première approche prosopographique) », dans Christian BOUGEARD et Philippe JARNOUX, dir., *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours- Actes du colloque 1997-1998*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1999, p. 149.

¹⁷ Lors de sa fondation, cette localité est nommée « Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie » ; elle prendra plus tard le nom de « Saint-Jacques-de-l'Achigan », pour ne conserver finalement que « Saint-Jacques ».

¹⁸ Les dates correspondent à l'ouverture des registres paroissiaux dans ces localités.

Figure 1
Les paroisses de L'Assomption, de Saint-Jacques
et de Saint- Roch-de-l'Achigan



L'information sur l'inhumation des corps se trouve répertoriée dans les registres paroissiaux des localités. Les actes relatifs aux sépultures ont donc été dépouillés systématiquement par ordre chronologique, dans le but d'y repérer les mentions d'inhumation *intra-muros*¹⁹. Différents facteurs peuvent avoir une incidence sur notre inventaire des personnes inhumées dans l'église, dont la qualité de la tenue des registres par le curé, et les épidémies. Tout de même, les registres des trois paroisses à l'étude demeurent généralement précis quant à l'indication du lieu de sépulture.

¹⁹ Les registres des paroisses de Saint-Roch-de-l'Achigan et de Saint-Jacques ont été dépouillés par nous-mêmes, alors que pour L'Assomption, le travail avait déjà été réalisé par Claude ST-JEAN, *Une foi au pays des méandres : paroisse Assomption-de-la-Sainte-Vierge, 1724-1999*, L'Assomption, Fabrique Assomption-de-la-Sainte-Vierge, 1999, 55 pages.

La paroisse de L'Assomption est la plus ancienne des trois paroisses retenues²⁰. Ouverte officiellement en 1724, elle a été démembrée en faveur de plusieurs nouvelles paroisses, dont celles de Saint-Jacques et de Saint-Roch-de-l'Achigan. La première église de L'Assomption avait été construite en 1750. La nouvelle, dont la construction commence en 1818, ne sera complétée qu'en 1825, au moment où les clochers sont élevés²¹. Aucune sépulture ne repose sous l'église entre 1810 et 1819 : on peut attribuer cette situation au climat d'instabilité qui entoure l'avenir du premier temple, en proie à la démolition à cause du danger que représentent ses clochers²². Aux sépultures dans l'église, nous avons ajouté celles situées dans la chapelle du cimetière – qui sera reconstruite en 1857 et rebaptisée chapelle « Bonsecours ». Destinée à l'origine à être une chapelle de procession, elle avait été déplacée sur le site d'un nouveau cimetière en 1810 – le premier étant devenu trop exigü – pour y rester²³. Des sépultures sont relevées dans cette chapelle à partir de 1836.

À Saint-Jacques²⁴, les registres sont ouverts en 1774 et les démarches pour ériger la première église commencent en 1801. À Saint-Roch-de-l'Achigan²⁵, la paroisse est officiellement fondée en 1787, mais les travaux de construction d'une église ne débutent qu'en 1803. Nous ne connaissons pas la date exacte du parachèvement des travaux, mais nous savons que le clocher n'est pas terminé en 1810²⁶.

Un coup d'œil aux statistiques du Tableau 1 montre clairement que l'inhumation *intra-muros* demeure réservée à un petit nombre d'individus dans les trois paroisses à l'étude.

La considération des facteurs qui déterminent l'intensité et le rythme en fonction desquels se perpétue la pratique d'inhumation dans l'église renvoie à l'intérêt pour la mort, et, aux attitudes devant la mort. Sans insister sur l'ensemble des explications qui entourent cette pratique, il convient de

²⁰ En 1831, la paroisse de St-Pierre-du-Portage-de-L'Assomption compte 3865 habitants. Une partie des habitants de L'Assomption se sépare en 1857 pour former L'Épiphanie.

²¹ C. ST-JEAN, *Une foi au pays...*, p. 20.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*, p. 23.

²⁴ Au recensement de 1831, la population de Saint-Jacques se fixe à 4850 habitants. La paroisse sera plus tard amputée d'une partie de sa population suivant l'ouverture, entre autres, des paroisses de Saint-Liguori et Saint-Alexis.

²⁵ Au recensement de 1831, la population de Saint-Roch-de-l'Achigan se chiffre à 4228 habitants. Il faut bientôt soustraire à ce total le canton de Kilnenny (les registres de Saint-Calixte s'ouvrent officiellement en 1853) et la population de Saint-Lin (registres ouverts en 1835).

²⁶ ANQM, notaire Jean-Marie Faribault, 9 avril 1810 : Quittance de Jacques Archambault aux syndics de l'église.

Tableau 1
L'inhumation dans l'église, 1810-1860

Nom des paroisses	Sépultures dans l'église	Moyenne par année	Total des sépultures	Proportion dans l'église
Saint-Roch-de-l'Achigan	65	1,3	4061	1,6 %
Saint-Jacques	117	2,3	4892	2,4 %
L'Assomption	34	0,7	4496	0,8 %
Totaux	216	1,4	13449	1,6 %

définir à grands traits le fondement de son existence comme rituel. Tout d'abord, chaque catholique aspire à ce que sa dépouille repose le plus près possible du Seigneur qui, selon la doctrine de cette confession, est présent dans le Saint-Sacrement. François Lebrun avance que ce choix est fait « dans l'espoir de participer plus directement aux prières récitées chaque jour dans le saint lieu »²⁷. Pour Serge Gagnon, le désir d'être enseveli dans « l'enceinte des temples » reflète le besoin des catholiques d'être « plus près des prières qui les mèneront au ciel »²⁸. Ollivier Hubert explique cette centralité du Saint-Sacrement :

Précieux, puissant, divin, il [le Saint-Sacrement] attire vers lui ceux qui le méritent, les protège et les sauve (...) Il est donc le principe actif d'un tri social. Le meilleur exemple de cette mécanique est sans doute relié au lieu de sépulture (...) Ceux qui (...) sont autorisés à être ensevelis en terre consacrée, soit l'immense majorité, chercheront à se rapprocher autant que possible du Saint-Sacrement²⁹.

Dans une certaine mesure, selon Ollivier Hubert, l'organisation des sépultures dans une paroisse reflète les hiérarchies sociales qui caractérisent celle-ci³⁰. Les paroissiens les plus pauvres seraient enterrés au bout de l'espace consacré, dans le fond du cimetière, alors que les mieux nantis auraient une place tout près du Saint-Sacrement, étant inhumés dans l'église ; tout cela suivant une gradation plus ou moins uniforme. En effet, Philippe Ariès rappelle que la pratique de l'inhumation dans l'église a été interdite par les conciles depuis l'an 563 jusqu'au XVIII^e siècle sans interruption, mais que ces interdictions sont assorties d'exceptions à partir de 813³¹. Il en conclut

²⁷ F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou...*, p. 472.

²⁸ S. GAGNON, *Mourir hier et aujourd'hui...*, p. 47.

²⁹ O. HUBERT, *Sur la terre...*, p. 258.

³⁰ R. N. BRISSON, *La mort au Québec*, p. 106 ; aussi O. HUBERT, *Sur la terre...*, p. 259.

³¹ Ph. ARIÈS, *L'homme devant la mort*, p. 53.

que « le seul effet des défenses canoniques a donc été, tout en maintenant un principe, de soumettre l'inhumation usuelle dans les églises au paiement d'un droit »³². Au Canada, dès 1690, Monseigneur de St-Vallier décida de restreindre les inhumations dans l'église en exigeant des frais de cent livres pour Montréal et de quarante livres pour les campagnes³³. En limitant ainsi l'accès, on augmentait du même coup la charge symbolique attachée à cette pratique, que l'on assimilait à une « distinction ». Distinction sociale, précisons-le, plus que distinction de piété.

Savoir qui sont ceux qui ont eu droit aux honneurs d'une telle sépulture gagne donc en importance. Dans la mesure où l'Église canadienne s'inspire des pratiques européennes, il devient intéressant d'observer les prescriptions françaises en matière d'accessibilité au sol sous les églises. En 1581, le concile de Rouen définit trois « catégories de fidèles » pouvant aspirer à bénéficier d'une telle sépulture. Ariès résume ces catégories en ces termes :

1- Les consacrés à Dieu et en particulier les hommes, *les religieuses à la rigueur*, parce que leur corps est tout spécialement le temple du Christ et du Saint Esprit ;

2- ceux qui ont reçu des honneurs et des dignités dans l'Église (les clercs ordonnés) comme dans le siècle (les grands) parce qu'ils sont les ministres de Dieu et les instruments du Saint Esprit ;

3- en outre (les deux premières catégories sont de droit, celle-ci est un choix), ceux qui par leur noblesse, leurs actions, leurs mérites se sont distingués au service de Dieu et de la chose publique.³⁴

Le concile de Reims, tenu en 1683, entérine les mêmes dérogations. Ces règles par les évêques étaient fondées sur une norme selon laquelle l'inhumation *ad sanctos* était un honneur, comme l'explique Philippe Ariès³⁵. Cependant, ces directives seront plus ou moins suivies, au point que les évêques « dénoncent combien il est scandaleux que les dérogations à ce principe (*l'interdiction d'enterrer dans les églises*) soient le privilège de la naissance, de la puissance, de la richesse, au lieu d'être réservées à la piété et au mérite »³⁶.

³² *Ibid.*, p. 56. L'auteur ajoute du même souffle que l'enterrement, au même titre que les autres sacrements, ne pouvait pas faire l'objet d'une vente. Ce sont plutôt « les dérogations à la règle générale » qui étaient ici l'objet d'une tarification, exigés comme des « droits de sépulture » au fil du temps.

³³ M.-A. CLICHE, *Les pratiques de dévotion...*, p. 265.

³⁴ Ph. ARIÈS, *L'homme devant la mort*, p. 54. Le passage entre parenthèses est un commentaire de Philippe Ariès.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

III- À la recherche d'un portrait des inhumés

3.1. Le privilège

Dans quelle mesure cet énoncé des évêques français trouve-t-il écho sur le territoire canadien au XIX^e siècle ? La mise à jour du portrait socio-professionnel des individus qui ont été enterrés sous le sol des églises et chapelles donne un début de réponse. Ce portrait fournit en même temps l'image d'individus qui bénéficient d'un privilège religieux découlant dans une certaine mesure de leur état social, et de l'importance de leurs rôles économiques. Cette « importance » représente en même temps l'une des clés de l'identité élitaire, où la capacité d'agir participe à déterminer l'état social d'un individu.

La répartition socioprofessionnelle des inhumés dans l'église des paroisses lanadoises entre 1810 et 1860 nous donne un aperçu du type de sélection sociale à l'œuvre (voir Tableau 2).

Cette répartition laisse clairement voir que si l'accès à une sépulture dans l'église n'est pas exclusivement lié à certains profils socio-économiques, elle se rencontre plus fréquemment chez certains groupes socioprofessionnels. Les groupes socioprofessionnels traditionnellement associés au village, tels les seigneurs, clercs, bourgeois, marchands, membres des professions libérales et artisans, comptent pour 31,5 % des inhumés dans l'église. Or, dans les trois paroisses en 1831, ces mêmes groupes ne comptent que pour 17,1 % des habitants. Cette forte proportion des notables villageois dans le corpus est certes un indice de statut social. Le groupe des cultivateurs se distingue lui aussi : il compte pour 54,2 % des habitants des trois paroisses en 1831, mais 66,2 % des inhumés dans l'église entre 1810 et 1860 sont des cultivateurs. En résumé, ceux qui ne possèdent pas de terre – les journaliers et les fermiers entre autres – et qui n'appartiennent pas au groupe des notables villageois ne sont pas enterrés dans l'église. L'empreinte du statut socioéconomique se reconnaît même dans la répartition géographique des inhumés. Ainsi, à Saint-Roch-de-l'Achigan, environ 50 % de ceux qui sont enterrés dans l'église proviennent du secteur du Ruisseau St-Jean et du village, alors qu'aucun ne provient de la zone à l'est du village, du rang St-Régis ou du Ruisseau St-Philippe, où les terres sont moins défrichées, et moins productives.

Dans les trois paroisses, quelques-uns des individus inhumés correspondent au profil suivant : « quelqu'un à qui l'on doit beaucoup », au sens propre comme au sens figuré. À L'Assomption, le notaire Joseph-Édouard Faribault, de même que Jacques Lacombe et Laurent Leroux correspondent à ce portrait, ayant été à la fois très impliqués sur la scène publique et omniprésents dans les réseaux de crédit ; à Saint-Roch, on pense

Tableau 2
Répartition socioprofessionnelle des individus inhumés dans l'église entre 1810 et 1860*

Groupes socioprofessionnels	Noms des paroisses						Total des inhumés dans l'église (trois paroisses réunies)		Données pour l'ensemble des populations de trois paroisses au recensement de 1831	
	L'Assomption		St-Jacques		St-Roch		Nb	%	Nb	%
	Nb	%	Nb	%	Nb	%				
Seigneurs	1	2,9	0		4	6,2	5	2,3	n1	0,1
Clercs	2	5,9	2	1,7	1	1,5	5	2,3	3	0,2
Bourgeois									57	3,0
Professions libérales	6	17,6	6	5,1	5	7,7	17	7,9	31	1,6
Marchands/aubergistes	8	23,5	11	9,4	7	10,8	26	12,0	33	1,7
Artisans	2	5,9	8	6,8	5	7,7	15	6,9	202	10,6
Cultivateurs	11	32,4	90	76,9	42	64,6	143	66,2	1037	54,2
Fermiers									39	2,0
Journaliers	1	2,9							393	20,5
Rentiers									96	5,0
Autres**	1	2,9	0		1	1,5	2	0,9	20	1,0
Inconnus	2	5,9	0				3	1,4	1	0,1
Total	34	100,0	117	100,0	65	100	216	100	1913	100

* Dans le cas des veuves et des enfants décédés, la profession du mari ou du père est retenue. Si les deux membres d'un couple sont inhumés dans l'église, la mention socioprofessionnelle se répète.

** Mendiant, huissier, bedeau, chantre, etc.

seulement aux gros prêteurs d'argent qu'ont été Ambroise Vinet dit Souligny, Jacques Roy dit Picotte, les seigneurs St-Ours, les Rocher, Charles Courteau et François Archambault.

Si la ventilation socioprofessionnelle des inhumés pointe en effet vers les éléments économiques les plus dynamiques des localités, l'observation des niveaux de fortune précise encore davantage leur profil. Une fois le groupe des non-possédants écarté de la sélection, il importe de mieux définir celui des cultivateurs, qui fournit le plus d'inhumés. Sur les deux cent seize personnes qui composent notre corpus, on retrouve cent dix-sept ménages de cultivateurs dont au moins un membre de la famille est inhumé sous l'église. De ces cent dix-sept ménages, quarante-six ont pu être retracés au recensement de 1831. Leur distribution en fonction des actifs immobiliers qu'ils déclarent montre qu'ils figurent cette année-là parmi ceux possédant les plus grandes superficies de terre dans l'ensemble des paroisses (voir Tableau 3).

Tableau 3

Distribution comparée des cultivateurs de l'ensemble des trois paroisses lanaudoises et des ménages de cultivateurs dont au moins un membre de la famille est inhumé sous l'église entre 1810 et 1860

Superficie des terres possédées	Les chefs de ménage cultivateurs en 1831		Ménages de cultivateurs dont au moins un membre est inhumé dans l'église entre 1810 et 1860	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 60	401	38 %	8	17 %
60 à 99	382	37 %	11	24 %
100 à 199	221	21 %	19	41 %
200 et plus	39	4 %	8	17 %
Total	1043	100 %	46	100 %

Le pourcentage de ceux qui possèdent plus de cent arpents de terre passe de 25 % à 58 %, soit plus du double. Cet important écart laisse croire que les tarifs élevés pour une sépulture *intra-muros* limiteraient dans une certaine mesure l'accessibilité. Ollivier Hubert nous donne un aperçu des frais exigés :

Le tarif uniforme proposé aux paroisses de la campagne, établi par Plessis au début des années 1820 et recommandé partout lors des visites entre 1820 et 1850 (...) : quarante livres pour un adulte, vingt livres pour un enfant, plus

*les frais pour lever et reposer le plancher dans les églises où il n'y a pas de caveau*³⁷.

Ces quarante livres sont les frais exigés pour « ouvrir la terre » dans l'église. À titre comparatif, toujours selon le tarif de Plessis de 1822, il en coûte douze livres entre le 15 novembre et le 15 avril, et deux livres en été pour creuser une fosse dans le cimetière. À ces frais de base, il faut ajouter ceux de la sépulture (environ huit livres) et du service funèbre (environ dix livres).

Or, même si une sépulture dans l'église est relativement chère, ces frais peuvent être acquittés par plusieurs familles paysannes³⁸. C'est ce qui expliquerait que le nombre de cultivateurs « des strates moyennes » enterrés dans l'église reste élevé. D'ailleurs, la hausse des tarifs remarquée à partir des années 1840 et 1850 ne semble pas s'accompagner de changements significatifs dans le statut social des inhumés dans l'église³⁹.

Ces indices laissent donc supposer que la capacité de payer (ou « l'importance des moyens ») ne détermine pas seule un enterrement dans l'église. L'identité socioprofessionnelle, la naissance et le niveau de fortune n'expliquent que partiellement une sépulture dans l'église, qui n'est liée à une condition de privilèges que dans une certaine mesure.

3.2. La reconnaissance

Le critère du privilège ne permet donc pas d'expliquer toutes les inhumations dans l'église. Dans l'énoncé de leurs dérogations, les évêques catholiques avaient identifié une catégorie de personnes à qui l'on devait reconnaissance pour leur « piété et leur mérite ».

Qu'en est-il des notables ? Leur situation sociale leur conférant une certaine autorité dans leur milieu, observons dans quelle mesure ceux qui

³⁷ O. HUBERT, *Sur la terre...*, p. 259, note 108.

³⁸ À titre d'exemple, la banque d'inventaires après décès mise sur pied pour la paroisse de Saint-Roch-de-L'Achigan entre 1810 et 1840 indiquait une moyenne d'actifs mobiliers avoisinant 1200 livres par ménage, tout groupes socioprofessionnels confondus. Voir Jean-René THUOT, *Élites locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 2002, 187 pages.

³⁹ À Saint-Jacques, un service et enterrement dans l'église coûte autour de 60 livres dans les années 1840 et 1850, tandis qu'à Saint-Roch, le tarif se situe autour de 100 livres vers 1857 ; voir les archives paroissiales de la paroisse Saint-Jacques (cahiers des délibérations des marguilliers) et la correspondance du curé de Louis-Moyse Brassard de Saint-Roch aux Archives de la chancellerie de l'Évêché de Joliette. Ollivier Hubert note pour sa part qu'en 1845, le prix d'une inhumation dans l'église est fixé à 80 livres à Saint-Henry-de-Mascouche (paroisse voisine de Saint-Roch) ; voir O. HUBERT, « Le cimetière », note 36.

exercer des charges publiques accèdent aux honneurs de l'inhumation dans l'église ; ce qu'on pourrait considérer comme une forme de reconnaissance accordée à ces citoyens les plus méritants. Ici se trouve une autre des clés de l'identité élitaire telle qu'esquissée au début de cet article, c'est-à-dire la considération des positions occupées par les individus dans l'organisation d'un milieu, ce qu'Olivier Tilleux nomme les « positions d'influence, d'autorité, de prestige⁴⁰ ».

L'examen des postes occupés par les hommes inhumés dans l'église confirme une certaine relation entre cet honneur et l'exercice de charges publiques. Sur les quatre-vingt-dix hommes de notre corpus, quarante-deux, soit 47 %, ont été député, juge de paix, officier de milice, syndic scolaire, marguillier, ou encore syndic paroissial⁴¹.

La notoriété des charges rattachées à la sphère civile – soit celles de député, juge de paix, officier de milice et syndic scolaire – compte davantage que les charges relevant plus spécifiquement de la sphère religieuse – celles de marguillier et de syndic paroissial (voir Tableau 4), si l'on en croit le nombre des inhumés. Toutefois, à peine le quart des hommes publics enterrés sous l'église n'ont exercé que des charges liées à la sphère civile.

Les chiffres entre parenthèses au Tableau 4 représentent les femmes et les enfants inhumés sous l'église dont l'époux ou le père ont exercé une charge publique. En tenant compte de ces personnes, 45 % de l'ensemble des inhumés ont eux-mêmes exercé une charge publique ou faisaient partie de la famille d'un homme public (quatre-vingt-dix-huit sur deux cent seize).

Mais les femmes inhumées dans l'église sont-elles toujours les épouses d'hommes publics ? La comparaison du nombre de couples inhumés par rapport au nombre d'hommes et de femmes seuls – c'est-à-dire sans leur conjoint – montre qu'il n'en est rien (voir Tableau 5)⁴².

En effet, autant de femmes seules que d'hommes seuls reposent sous l'église⁴³. De ces femmes, certaines ont été les servantes de leur curé, d'autres

⁴⁰ Tel que formulé par Olivier TILLEUX, « Contribution à l'étude des modes de fonctionnement des élites locales », *Recherches sociologiques*, 34, 1 (2003), p. 6.

⁴¹ Au total, ce sont 42 hommes qui ont exercé une charge publique dans les trois paroisses à l'étude. À Saint-Jacques, trois cas d'homonymie ont dû être mis de côté. Pour une description des charges publiques considérées, voir Jean-René THUOT, « Élités locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57, 2 (automne 2003), pp. 173-208.

⁴² Pour cette compilation, il a été nécessaire d'aller au-delà de 1860 pour valider le lieu d'inhumation des époux/épouses. L'inhumation d'un conjoint dans une église voisine est comptabilisée. Seuls les personnes majeures sont comptabilisées.

⁴³ Il faut toutefois considérer dans ces résultats que la pratique de l'inhumation dans l'église cesse à partir de 1857, pour des raisons qui demeurent inconnues à ce jour. Certains arrangements funéraires ont pu être modifiés en fonction de cette nouvelle politique.

Tableau 4
Sépultures dans l'église attribuables au mérite 1810-1860

Charges publiques	Saint-Roch	Saint-Jacques	L'Assomption
Député	1	1	4 (1)
Juge de paix	1	2 (8)	5 (2)
Officier de milice	9 (6)	10 (21)	6 (9)
Syndic scolaire	9 (4)	3 (3)	1 (2)
Marguillier	10 (3)	14 (20)	2 (2)
Syndic paroissial	3 (2)	6 (10)	(1)
Nb total des inhumés	33 (15)	36 (62)	18 (17)

Tableau 5
Proportions de couples, d'hommes et de femmes seuls inhumés dans l'église

	Saint-Roch	Saint-Jacques	L'Assomption	Totaux
Couples	8	32	8	48
Hommes seuls	23	22	8	53
Femmes seules	18	28	8	54

sont mortes sans enfant (jeunes ou d'un âge avancé), d'autres encore ont fondé des familles nombreuses. Quelques-unes appartiennent à des familles seigneuriales, alors que la grande majorité sont issues de familles paysannes. Du nombre des femmes inhumées seules dans l'église, 59 % étaient mariées au moment de leur décès (voir Tableau 6). Plus de 60 % de leurs époux étaient des cultivateurs.

Tableau 6
Statut matrimonial des femmes seules inhumées dans l'église

	Saint-Roch	Saint-Jacques	L'Assomption	Totaux
Célibataires	2	5	2	9
Mariées	9	19	4	32
Veuves	7	4	2	13

Des deux cent seize individus de notre corpus, cent quinze sont du sexe féminin, soit un peu plus de la moitié. Cette proportion conduit à explorer

le deuxième cas de figure soulevé dans l'introduction de cette section, soit la piste de la reconnaissance liée à la piété de ces personnes, en particulier par le biais des pratiques de dévotion.

L'implication au sein des confréries et associations catholiques était peut-être la marque de dévotion la plus ostensible entre toutes celles pratiquées par les femmes d'un milieu⁴⁴ donné. Dans les paroisses de Saint-Roch-de-l'Achigan, de Saint-Jacques et de L'Assomption, il n'est fait mention de confréries qu'à partir de la fin des années 1830⁴⁵ ; Brigitte Caulier souligne d'ailleurs la multiplication des associations de dévotion entre les années 1838 et 1844⁴⁶. Pour la période antérieure à 1860, seules quelques listes nominatives subsistent pour les paroisses de Saint-Jacques et L'Assomption, alors que quelques informations issues de la correspondance des curés nous informent sur Saint-Roch. Dans le cas de Saint-Jacques, ces listes débutent en 1844 ; aussi, sur les soixante-deux sépultures *intra-muros* survenues entre cette date et la fin de notre période d'étude, 74,2 % concernaient des individus dont au moins un membre du ménage participait à des confréries. Toutefois, en s'appuyant sur le modèle de la paroisse voisine de Saint-Roch, datant de 1846, on comprend que plus de la moitié des communicants prenaient part aux confréries de dévotion, ce qui ne représente rien d'exceptionnel en soi⁴⁷, comme le suggère d'ailleurs le grand nombre d'inscrits à Saint-Jacques, soit quatre cent quatre-vingt-dix membres pour les seules congrégations des Filles de Marie et des Dames exemplaires en 1844⁴⁸. À L'Assomption, les deux seules listes disponibles indiquent également que la population participe aux confréries de dévotion dans une forte majorité ; pourtant, des quelques mille cent membres de la confrérie de Notre-Dame auxiliaire vers 1840, seuls cinq ont été inhumés sous l'église, selon le jumelage que nous avons effectué⁴⁹.

⁴⁴ Voir M.-A. CLICHE, *Les pratiques de dévotion...*

⁴⁵ Pour l'installation des confréries dans Lanaudière, voir Nancy GADOURY, *L'encadrement du mouvement de colonisation dans le piémont des Laurentides dans Lanaudière de 1810 à 1880*, Mémoire de maîtrise (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2004, 147 pages.

⁴⁶ Brigitte CAULIER, « Confrères, consœurs et paroissiens : la vie associative paroissiale », dans S. COURVILLE et N. SÉGUIN, dir., *Atlas historique du Québec – La paroisse*, p. 146.

⁴⁷ ACEJ (Archives de la Chancellerie de l'Évêché de Joliette), Correspondance des curés de Saint-Roch-de-l'Achigan, 15 juin 1846 : Portrait de Saint-Roch. Au recensement de 1861, la population de Saint-Roch est évaluée à 2784 habitants.

⁴⁸ Voir Archives paroissiales de Saint-Jacques, Registre de la congrégation des femmes affiliées Enfants de Marie, 1844-1853. Au recensement de 1861, la paroisse de Saint-Jacques compte 3254 habitants.

⁴⁹ Voir CRAL (Centre régionale d'archives de Lanaudière), Fonds de la fabrique de L'Assomption, boîte 3233, chemise P17/G/7 : Immaculé Cœur de Marie et confrérie

Il faut toutefois noter la place de choix réservée aux dignitaires de ces organisations. À Saint-Jacques, on note ainsi la présence des dames Agathe Dambourget (Zacharie Cloutier), Elisabeth Thibodeau (Julien Poirier) et Elmire-Élodie Archambault (Séraphin Viger) dans le conseil de la congrégation des femmes de Saint-Jacques ; leurs maris occupaient le devant de la scène publique dans leur paroisse. L'inhumation dans l'église de ces dames de la « haute société » locale est toutefois largement contrebalancée par la présence de plusieurs membres ordinaires de la congrégation.

Il est nécessaire de noter que plusieurs hommes se démarquent eux aussi par leur implication au sein des organisations religieuses de leur communauté : membres de confréries, mais aussi donateurs aux œuvres de la fabrique et participants aux projets de construction liés directement ou indirectement à la sphère religieuse (église, presbytère, sacristie, cimetière, ou encore écoles de rang, collèges). Quelques exemples ont été retracés ainsi dans les trois paroisses à l'étude, comme ceux de Joseph-Édouard Faribaut à L'Assomption et Ambroise Vinet dit Souigny à Saint-Roch. Ce dernier a effectué un don important à la fabrique de sa paroisse⁵⁰. Or, dans son testament, il prend soin de spécifier qu'il souhaite voir son corps inhumé sous l'église, ce qui lui sera accordé. Mais ces cas demeurent exceptionnels dans l'ensemble ; les carences de la documentation compliquent d'ailleurs leur identification.

Au total, ces données confirment que ce ne sont pas seulement les femmes de notables qui ont droit à l'honneur d'une sépulture dans l'église, mais elles invitent aussi à réévaluer le rôle des femmes dans la vie sociale. Si le siège de marguillier constitue une position de prestige pour un homme, le fait de représenter la paroisse dans une adresse à l'évêque pour l'établissement d'une confrérie de dévotion l'est tout autant pour une femme⁵¹. En demandant et en obtenant que le corps de son épouse soit inhumé dans l'église, quel message un homme cherche-t-il à envoyer aux autres paroissiens ? Cette question nous rappelle que les cérémonies funéraires sont produites autant sinon davantage pour les vivants que pour les défunts...⁵² Les distinctions sociales apparaissent au grand jour lors des démonstrations publiques

Notre-Dame auxiliarice. En 1861, la paroisse de L'Assomption s'élève à 1015 habitants, alors que la ville de L'Assomption regroupe à elle seule 2031 habitants.

⁵⁰ Il donne une partie de sa fortune pour faire ériger un couvent à Saint-Roch.

⁵¹ Voir par exemple ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch, 24 janvier 1838 : Lettre de paroissiens de St-Roch réclamant le droit à la dévotion de la croix de chemin dans leur paroisse.

⁵² Remarque empruntée à Patrick LAURIN, *Mourir au Canada au XVIII^e siècle*, conférence présentée dans le cadre du 10^e colloque interdisciplinaire de l'AEDDHUM, Université de Montréal, 28 mars 2003. Avec permission de l'auteur.

entourant la mort, au même titre que l'organisation sociale du milieu dans lequel elles se déploient. Comme l'écrit Serge Gagnon :

La hiérarchie sociale ne disparaît donc pas avec la mort. Celle-ci sert souvent d'ultime moment pour marquer les distinctions. À plus d'un titre, les pratiques funéraires symbolisent la mosaïque sociale des vivants⁵³.

3.3. Le concours de circonstances

La pratique de l'inhumation dans l'église n'est en définitive pas uniquement liée au privilège de la naissance et de la fortune, ou encore à la reconnaissance récoltée par l'exercice de charges. À preuve, un grand nombre de ménages paysans moyens, ne possédant aucun atout particulier et n'exerçant aucune charge publique, sont pourtant enterrés sous les églises et les chapelles. L'admissibilité à cet honneur demeure ainsi conditionnée par d'autres éléments en partie intangibles, comme les réseaux de sociabilité, en particulier ceux reliés à la parenté. Cet élément, jouté à la « capacité d'agir » (condition de privilèges) et aux « positions occupées » (marques de reconnaissance) évoqués plus haut, représente la troisième clé pour appréhender la condition élitaire. En suivant les réseaux de sociabilité, il est possible de donner une autre dimension au portrait social des individus inhumés dans l'église.

Ces réseaux, qui teintent à la fois la gestion des affaires publiques et les rapports économiques, laissent également leurs empreintes sur les pratiques socioculturelles – et donc les rituels funéraires. C'est ainsi que certains groupes familiaux et groupes d'intérêts sont enterrés plus souvent que les autres sous l'église paroissiale. À l'inverse, comment expliquer que certains individus, souvent impliqués dans la communauté, quelquefois avec une certaine autorité dans les affaires publiques et avec bon niveau de richesse ne soient pas inhumés dans l'église ? Trois réponses peuvent être apportées : ou bien ces individus, qui possèdent pourtant des profils socio-économiques adéquats, accordent peu d'importance à être ensevelis sous l'église, ou bien ils n'y sont pas les bienvenus, ou encore ils ne participent pas aux bons réseaux sociaux. Pour certains, l'explication réside dans plus d'un de ces facteurs.

L'accessibilité au sol sous l'église se fait également par la voie d'allégeances, d'appartenances et d'alliances qui se nouent au cœur des rapports sociaux. À Saint-Roch, se distinguent les familles Beaudoin, Lévesque et Gareau. Elles font partie des familles paysannes souches, certains de leurs membres ont été actifs dans les affaires publiques et elles jouissent du support de réseaux de sociabilité étendus dans la paroisse : aussi n'est-il pas

53 O. HUBERT, *Sur la terre...*, p. 83.

étonnant que plusieurs de leurs membres reposent sous le temple. La situation est similaire à Saint-Jacques, où les familles Dugas, Richard et Poirier sont surreprésentées parmi les inhumés dans l'église.

Par ailleurs, dans les trois paroisses à l'étude, près de 30 % des deux cent seize individus inhumés dans l'église avaient compté un membre de leur ménage impliqué dans les affaires de la fabrique (voir Tableau 7)⁵⁴ et plus de la moitié (55 %) un membre de leur parenté proche⁵⁵.

Tableau 7

Liens de parenté des inhumés et relations avec la fabrique paroissiale, 1810-1860

Nom des paroisses	Lien privilégié du ménage avec la fabrique	Parent proche impliqué dans les affaires de fabrique* (à l'extérieur du ménage)	Totaux
Saint-Roch-de-l'Achigan	18	19	37
Saint-Jacques	36	28	64
L'Assomption	8	7	15
Totaux	62	54	116

* Ont un membre de leur parenté proche (père, frère, beau-frère, grand-père, gendre, fils) qui a été impliqué de près dans les affaires de fabrique, soit comme curé, marguillier, syndic paroissial ou secrétaire de fabrique.

Cependant, d'autres facteurs interfèrent avec ces réseaux familiaux. Au premier chef les accidents naturels, comme l'épidémie de choléra qui fait rage entre 1832 et 1834 ; ou les crises politiques : les Rébellions de 1837-1838 et la guerre des éteignoirs ont pu provoquer des cassures au sein des élites locales, et l'attitude prise par certains paroissiens, c'est une hypothèse, les faire exclure d'une sépulture dans l'église. C'est d'ailleurs en plongeant au cœur de ces conflits qu'on repère le rôle des marguilliers et du curé : ce dernier, en particulier, cherche souvent à favoriser ceux qui l'entourent et l'appuient.

⁵⁴ Par « affaires de fabrique », on entend ici les individus ayant occupés les charges de marguillier, de syndic paroissial, de secrétaire ou de procureur de la fabrique.

⁵⁵ Soit un père, un frère, un beau-frère, un grand-père, un gendre ou un fils.

Évidemment, des critères moraux interviennent aussi. Comme le signalait Serge Gagnon dans son ouvrage sur la mort au XIX^e siècle, ceux qui transgressaient les règles sociales risquaient de se voir refuser l'inhumation en terre consacrée, dans un souci de préserver la « pureté du champ des morts »⁵⁶ ; on peut alors supposer sans grande crainte de se tromper qu'ils n'ont pas eu accès non plus au sol sous l'église ! Le cas du notaire Jean-Marie Faribault de Saint-Roch-de-l' Achigan en offre une illustration parfaite. Frère du Faribault de L' Assomption que nous avons évoqué plus haut et officier de milice, ce Faribault-ci ne peut faire oublier qu'il a vécu en concubinage ; malgré son repentir, l'évêque lui refuse le mariage qu'il souhaite ; il meurt dans le déshonneur quelques années plus tard⁵⁷ et est inhumé non dans l'église, mais simplement dans le cimetière paroissial.

Un tel exemple pourrait laisser entendre que seules les personnes irréprochables ont accès au sol sous l'église. Pourtant, l'examen attentif de la correspondance des curés des trois paroisses démontre plutôt que certains individus bénéficient d'une absolution au moment du trépas... Comment expliquer la présence sous l'église de Saint-Roch d'un Pierre Beaudry, dont la relation incestueuse avec sa fille engagée avait été rendue publique quelques années plus tôt ? On peut également citer, pour cette même paroisse, le cas du marchand Charles Courteau, contraint d'épouser la femme qu'il avait déshonorée avant d'être poursuivi pour mauvais traitements sur celle-ci ; son procès avait d'ailleurs nécessité la comparaison de plusieurs citoyens de toutes conditions de la paroisse. À Saint-Jacques, deux des enfants mineurs de Joseph Marion sont enterrés dans l'église ; le curé, l'abbé Romuald Paré, traite pourtant Marion « d'homme singulier et ignorant » et fait même célébrer par un autre la messe des funérailles. Julien Poirier, inhumé dans l'église en 1860, est un autre cas particulier dans cette paroisse de Saint-Jacques : premier capitaine, juge de paix et député, il est présenté comme « cabaleur » par le curé ; et la conduite douteuse de son débit de boisson lui avait déjà valu un avertissement du conseil des marguilliers⁵⁸.

Ces écarts à la norme n'ont pu être vérifiés que pour des hommes ayant un cursus bien garni dans les affaires publiques. Les critères moraux ont-ils été appliqués avec plus de rigueur pour les femmes ? Nos sources

⁵⁶ O. HUBERT, *Sur la terre...*, pp.87-89.

⁵⁷ Voir ACEJ, Correspondance des curés de St-Roch-de-l' Achigan, 6 novembre 1811 : Curé Raizenne à Mgr au sujet du notaire ; AAQ 61, CD (Archives de l' Archevêché de Québec), 11 novembre 1811 : Réponse de Mgr au curé Raizenne ; ACEJ, Correspondance de St-Roch, 18 avril 1812 : Jean-Marie-Faribault à Mgr ; AAQ 61, CD, 7 mai 1812 : Réponse de Mgr au notaire Faribault ; ACEJ, Correspondance des curés de St-Roch, 4 février 1813 : Curé Raizenne à Mgr ; AAQ 61, CD, 9 février 1813 : Mgr au curé Raizenne. Dossier gracieusement prêté par Serge Gagnon.

⁵⁸ Cahiers des délibérations de la fabrique de Saint-Jacques.

ne permettent pas de répondre à cette question. Les femmes sont-elles les « gardiennes de la piété » dans leur famille ? C'est du moins ce que suggère Christine Hudon dans son analyse du culte marial⁵⁹. En tout état de cause, nous pouvons conclure que d'autres facteurs peuvent expliquer qu'on soit inhumé sous l'église, par exemple la position occupée au sein de sa communauté.

Conclusion : l'église, une arène où le rituel nourrit l'identité

L'examen de la pratique de l'inhumation dans l'église nous permet d'enrichir notre compréhension des vecteurs de la notabilité en milieu rural. Parce que cette pratique ne concerne qu'un petit nombre d'individus, elle est hautement chargée de symboles ; et du même coup, parce qu'elle recoupe imparfaitement les groupes sociaux les plus puissants, les plus engagés et les plus titrés du milieu, cette pratique offre une vitrine sur d'autres réalités sociales. Le fait que les cultivateurs de condition plus modestes et les femmes mariées soient à l'occasion inhumés sous l'église donne une piste de réflexion sur les identités.

Pourtant, parallèlement à l'identification de ces zones grises, l'observation de ce rituel funéraire offre une clé pour appréhender les logiques sous-jacentes aux mécanismes reproducteurs des cercles élitaires. Cette étude permet de voir qu'un contingent important d'individus qui occupent des rôles clés dans la socioéconomie locale, tels les marchands, notaires, artisans et gros cultivateurs, se voient reconnus par l'Église, qui leur accorde d'être inhumés sous le temple, ce qui contribue à assurer la légitimation de leur statut social. L'église sert ainsi d'outil de validation et de légitimation des statuts attachés aux différentes positions d'autorité et de responsabilité occupées par ces mêmes individus.

Enfin, le fait qu'on puisse repérer que plusieurs inhumés appartiennent aux mêmes familles, bref que les réseaux familiaux se reconstituent en quelque sorte après la mort, aide à nommer les « noyaux durs » des cercles élitaires à partir desquels cette pratique de l'enterrement dans l'église s'alimente elle-même. En ce sens, la prise en compte des réseaux dans le déploiement de cette pratique funéraire permet d'analyser « le sens que cet espace donne (...) du monde social »⁶⁰, pour reprendre les mots d'Ollivier

⁵⁹ Voir Christine HUDON, « Des dames chrétiennes. La spiritualité des catholiques québécoises au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 2 (automne 1995), pp.169-194.

⁶⁰ Ollivier HUBERT, « Espaces sacrés, distribution des corps et groupes sociaux dans le Québec rural des 18^e et 19^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*,

d'Hubert. Nous pourrions aussi avancer la proposition inverse, c'est-à-dire le sens que le monde social donne à l'espace liturgique.

Ainsi, l'inhumation dans l'église participe à conditionner l'appartenance élitaire, parce qu'elle entérine la logique de « l'élu ». Mais tout autant chargé et exclusif qu'il soit, le rituel funéraire n'est qu'une pratique parmi d'autres qui nous informe sur la toile des rapports sociaux d'un milieu. La pratique de l'inhumation dans l'église, si elle se présente comme participant de façon étroite à la construction de la notabilité, nous enseigne paradoxalement que cette même construction s'érige dans une large part à l'extérieur de la sphère religieuse dans l'espace-temps étudié. Ainsi, il faut s'intéresser autant à ceux qui se retrouvent enterrés dans l'église qu'à ceux qui ne s'y retrouvent pas pour saisir tout le processus de construction identitaire. Comme le soulignait Serge Gagnon, « l'élection de sépulture met en jeu un amalgame d'intérêts sociaux et de croyances religieuses », où le lieu de sépulture n'est qu'un facteur parmi d'autres pour signaler son rang social⁶¹. Ollivier Hubert, pour qui le cimetière constitue « une représentation des lieux qui attendent les humains après leur mort et entérine un ordre que le rite avait déjà promulgué de leur vivant »⁶², cautionne cette conceptualisation du lieu de sépulture comme miroir du microcosme social. Et parce qu'elle est en quelque sorte une histoire de « l'influence du regard des autres »⁶³, cette pratique d'inhumation participe du même coup à nourrir la réflexion autour des identités sociales élitaires. Comme le soulignait Pascal Julien, « Quels qu'en soient les acteurs, ou les modalités d'application, les enjeux de pouvoir liés à l'édifice religieux sont déterminés par la symbolique des lieux, où il faut bien souvent rivaliser pour paraître »⁶⁴. En ce sens, la vente des bancs d'église à l'enchère et les pratiques testamentaires sont autant d'autres éléments à explorer pour mieux comprendre les rituels religieux dans une perspective élitaire.

numéro *Espaces et histoire*, dans le cadre du colloque franco-québécois tenu à l'Université de Rennes 2 (Haute-Bretagne) les 20-21 mai 2003, 110, 4 (2003), p. 115.

⁶¹ O. HUBERT, *Sur la terre...*, p. 83.

⁶² O. HUBERT, « Espaces sacrés... », p. 123.

⁶³ L'expression est tirée d'un article de Carmen Mata BARREIRO, « Identité urbaine, identité migrante », *Recherches sociographiques*, XLV, 1 (2004), p. 40.

⁶⁴ Pascal JULIEN, « L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu », *Rives*, 6-2000, L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu. <http://rives.revues.org/document59.html>